



ANDREA BÜCHLER, ENTRE AUTRE MEMBRE DE LA SOUS-COMMISSION « CAPACITÉ DE DISCERNEMENT » DE L'ASSM

**Fondée en 1943 en tant qu'institution d'encouragement de la recherche, l'Académie Suisse des Sciences Médicales (ASSM) bâtit aujourd'hui des ponts entre la science et la société. Elle anticipe les développements de la médecine et leur impact sur notre quotidien. Elle s'engage en faveur d'une recherche de haute qualité, encourage la relève scientifique et renforce des domaines de recherche importants mais encore trop peu explorés en Suisse. L'ASSM se penche sur des questions médico-éthiques et offre, grâce à ses directives, une aide concrète aux praticiens. Les travaux sur les nouvelles directives concernant « La capacité de discernement dans la pratique médicale » se sont achevés en 2018. La professeure Andrea Büchler était membre de la sous-commission compétente en la matière. Depuis janvier 2018, elle participe par ailleurs à l'élaboration de directives médico-éthiques pour la médecine reproductive. Plus d'informations sous : [assm.ch/ethique](http://assm.ch/ethique)**

# « C'EST UNE SYNERGIE FRUCTUEUSE »

Auteure : Sarah Fasolin

**Elle vit sur trois continents, se penche sur des domaines sensibles du point de vue éthique et approfondit d'importantes questions de société. La professeure de droit Andrea Büchler travaille au sein de l'ASSM à l'élaboration de diverses directives. Et souligne qu'il faut parfois accepter certaines ambivalences.**

« J'évolue personnellement dans divers espaces culturels, ce qui est très utile pour mon travail. Ce qui nous est étranger nous aide à comprendre, à situer et à examiner d'un œil critique ce qui nous est propre. En tant que juriste, il est important d'avoir conscience du fait qu'il existe différents moyens d'appréhender juridiquement de nouveaux défis. Les réglementations expriment aussi des consensus sociaux différents. Ces différences se manifestent particulièrement lorsqu'il s'agit d'aborder les développements en biomédecine ou les diverses réalités familiales.

Dans le cadre de mes activités d'enseignement et de recherche en droit de la famille et de la médecine, je suis appelée à m'occuper de thèmes qui touchent les gens de manière très personnelle et individuelle. Il s'agit par exemple des conséquences du divorce, des mariages de mineurs, des identités sexuelles, de la médecine reproductive, de la coparentalité, des couples de même sexe ou des tests génétiques sur des enfants. Les questions qui se posent ici sont fondamentales : jusqu'à quel point l'Etat et la société peuvent-ils et doivent-ils intervenir dans ces domaines très personnels ? Existe-t-il des raisons suffisamment importantes pour limiter la liberté personnelle en matière de choix de style de vie et de reproduction ? Les réponses sont fortement influencées par les divers contextes culturels, religieux et sociaux. Dans une société libérale et pluraliste, il faut constamment en débattre et se mettre d'accord sur elles.

Je suis volontiers de la partie lorsqu'il s'agit de discuter de thèmes éthiquement et juridiquement complexes et de montrer des voies à suivre aux praticiens. C'est pourquoi je m'engage aussi au sein de l'Académie Suisse des Sciences Médicales. Les directives concernant «La capacité de discernement dans la pratique médicale» ont été achevées récemment. Les directives médico-éthiques sur le diagnostic préimplantatoire sont encore en cours

d'élaboration. Ces lignes de conduite doivent permettre de s'orienter et de prendre des décisions. Elles concrétisent aussi en partie des dispositions légales ou montrent quelles réflexions éthiques et quelles approches conduisent à de bonnes décisions. Elles créent aussi de la transparence sur les valeurs qui les guident.

J'ai également des contacts avec l'ASSM en tant que présidente de la Commission nationale d'éthique dans le domaine de la médecine humaine (CNE). Par le biais du cycle de symposiums «L'autonomie en médecine» organisé par la CNE en collaboration avec la Commission centrale d'éthique de l'ASSM, nous nous penchons depuis quatre ans sur des questions liées à l'autonomie des patientes et des patients en médecine. Ce cycle s'achèvera le 28 juin 2019 avec le colloque «L'autonomie et le bonheur. L'autodétermination en médecine : la recette d'une vie heureuse?».

J'apporte volontiers ma contribution dans ces divers organes. Pas seulement parce qu'il s'agit d'un engagement qui a du sens, mais aussi parce que j'apprends ainsi beaucoup de choses. L'approche interdisciplinaire, les différentes perspectives, les rapports sur les manières de procéder et les difficultés des praticiens, tout cela représente un grand enrichissement pour moi. Je reprends ainsi de nombreux nouveaux inputs dans mes recherches et mon enseignement. C'est une synergie très fructueuse. »

ANDREA BÜCHLER occupe depuis 2002 la chaire de droit privé et de droit comparé de l'Université de Zurich. Ses domaines de recherche sont le droit de la famille et le droit médical, en lien avec le droit international et le droit comparé. Sa biographie est marquée par de nombreux séjours d'études, de recherches et d'enseignement dans diverses parties du monde. Andrea Büchler assume de nombreux mandats et préside la Commission nationale d'éthique dans le domaine de la médecine humaine. Elle a deux filles et vit à Zurich avec son compagnon, un Américain d'origine indienne, tout en effectuant par intermittence de longs séjours en Californie et en Inde.